



# CONDITIONS D'HÉBERGEMENT

## CONDITIONS GÉNÉRALES

Les réservations ou demandes d'option se font uniquement par mail. Celles-ci ne sont effectives que lorsqu'une confirmation écrite vous a été envoyée. Les options sont valables 14 jours. Au-delà de ce délai, nous nous réservons le droit de remettre le bâtiment en location.

À la réservation, le locataire reçoit un contrat de location ainsi que trois bulletins de versement mentionnant les montants à verser afin de garantir la réservation en question. Ce contrat doit être renvoyé signé au secrétariat dans les meilleurs délais. Un premier acompte de 50%, dont le montant est repris dans le contrat et sur le premier bulletin de versement, est à verser sur le compte bancaire de l'ASBL dès la réception du dit-contrat. Attention, si ce montant n'est pas versé dans les 10 jours suivant la réception du contrat, l'option sera levée et le bâtiment pourra être remis en location. Un second acompte de 50% sera versé sur le compte de l'ASBL au plus tard 1 mois avant l'occupation. Une caution de 150 euros par bâtiment sera versée sur le compte bancaire au plus tard 5 jours avant le début du séjour.

À la suite du séjour, une facture sera établie, reprenant le montant de la location, les charges, les repas en cas de demi-pension ou pension complète et les éventuels dégâts. Les montants payés par le locataire (acomptes et caution(s)) en seront déduits. Si les montants payés sont supérieurs au montant de la facture, l'ASBL remboursera le locataire dans les 10 jours suivant l'occupation. Le locataire dispose d'un mois pour acquitter le montant de sa facture.

Le locataire s'engage à remettre en ordre les locaux utilisés et les extérieurs. En cas de non-respect des consignes liées à la remise en ordre des locaux, le propriétaire se réserve le droit de conserver la caution. Le locataire s'engage à payer les dégâts constatés à la fin de la location.

## MINIMUM LOCATIF

Le minimum locatif est fixé, pour le bâtiment Schuman, à 30 personnes et 2 nuits, pour le bâtiment Adenauer, à 8 chambres et 2 nuits.

Lorsque les deux bâtiments sont loués par un même locataire, le bâtiment Schuman sera considéré comme complet et le minimum locatif du bâtiment Adenauer sera appliqué, soit un minimum locatif de 69 personnes pour les deux bâtiments.

## ARRIVÉE ET DÉPART

En semaine, les arrivées sont prévues à partir de 10h. Les départs sont prévus à 11h, 13h pour les séjours pédagogiques. Le weekend, les arrivées sont prévues, le vendredi à partir de 16h. Les départs sont prévus le dimanche jusqu'à 18h maximum. Ces horaires restent bien entendu flexibles selon les disponibilités de l'agenda et sur demande auprès du secrétariat.

Un membre du personnel sera présent lors de votre arrivée ainsi qu'au moment de votre départ. En dehors des heures de bureau, si une présence n'est pas nécessaire, un système de boîtes à clés est mis en place. Toutes les explications à ce sujet vous seront communiquées par mail dans les jours précédents votre séjour.

## LOCATION DE SALLE

La salle est mise à disposition du locataire à partir de la veille de l'événement, à 18h, jusqu'au lendemain, à 10h.

## DEMI-PENSION ET PENSION-COMPLÈTE

Le nombre de repas, ainsi que le choix des menus, doivent être communiqués au secrétariat au maximum 7 jours ouvrables avant le début du séjour.